



1. OBJET

Ce document établit le processus et les critères à utiliser pour la nomination et la sélection des athlètes pour le Programme de haute performance (PHP) de Boxe Canada.

2. OBJECTIF DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

L'objectif du PHP est de remporter des médailles continues aux Jeux olympiques et aux championnats du monde. La participation à d'autres compétitions internationales fait partie du développement du PHP en vue d'atteindre cet objectif. Gagner une médaille à l'une de ces compétitions est reconnu comme un accomplissement significatif, mais l'objectif principal est de remporter l'or aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde.

3. INTRODUCTION

1. La présente politique de nomination du PHP établit la procédure par laquelle :
 - a) les athlètes admissibles à la nomination au PHP 2021-2022 sont identifiés
 - b) est déterminé qui de ce groupe se verra offrir une place au sein du programme de l'équipe nationale 2021.
2. La présente politique de nomination du PHP et les autres politiques de nomination de Boxe Canada se trouvent dans la section « Documents » du site Web de Boxe Canada (www.boxecanada.org).
3. Les athlètes admissibles à la nomination au PHP 2021-2022 sont identifiés, catégorisés et se voient offrir des places au sein du programme de l'équipe nationale conformément aux procédures spécifiques énoncées ci-dessous.

4. GÉNÉRALITÉS

1. En général, les recommandations au PHP sont basées sur les résultats obtenus au cours des 12 mois précédents, conformément à la procédure décrite aux présentes. Les autres facteurs qui peuvent être inclus dans la détermination des nominations sont les progrès de l'athlète vers l'objectif de performance établi, le potentiel à long terme et la condition physique de l'athlète en utilisant la carte de pointage des paramètres du 'Profil Médaille d'Or' et du 'Style Gagnant'.
2. Toutes les nominations d'athlètes au PHP sont pour une période d'un an seulement, à moins qu'un athlète ne se retire volontairement ou ne soit retiré du programme parce qu'il ne répond pas aux attentes du programme et/ou aux exigences de suivi.
3. Le nombre de places au sein de l'équipe nationale est établi dès le début du processus de nomination, en fonction des ressources disponibles.
4. Le classement des athlètes basé sur le processus de nomination déterminera normalement l'ordre de nomination pour les places disponibles au sein du PHP. Toutefois, le directeur haute performance (DHP) de Boxe Canada conserve le pouvoir discrétionnaire de faire des recommandations de nominations extraordinaires. Dans ces cas, le DHP fournira des preuves écrites à l'appui de la recommandation. Les justifications peuvent inclure, sans s'y limiter, des preuves telles que la carte de pointage du 'Profil Médaille d'Or' et du 'Style Gagnant', les résultats de podium, l'évaluation de l'athlète, les résultats des tests physiques du PHP, le profil psychologique de l'athlète ou résultats significatifs dans le cadre de compétitions importantes.



**POLITIQUE DE NOMINATION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE
PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE 2021-2022**

5. Si pour une raison quelconque un athlète devait changer de catégorie de poids après sa nomination au PHP, la décision de changer de catégorie de poids sera prise au cas par cas. Cette détermination est sous l'autorité du DHP et sera documentée en conséquence. Si le changement de catégorie de poids est accepté par le DHP, le classement de l'athlète dans le groupe de l'équipe restera le même dans la politique de nomination du PHP.

5. AUTHORITÉ DÉCISIONNELLE

1. L'élaboration de la politique de nomination du PHP relève de la responsabilité du DHP. Le Groupe Consultatif de Haute Performance (GCHP) assurera la supervision de l'élaboration de la politique de nomination du PHP.
2. Le DHP, en consultation avec les entraîneurs du Centre national de haute performance de Boxe Canada, est responsable de la mise en œuvre de ces procédures. Toutes les nominations d'équipes faites par le DHP seront contrôlées par le GCHP et ratifiées par le directeur général de Boxe Canada pour s'assurer que le processus décrit dans ce document est correctement suivi et qu'il est juste et équitable pour tous les candidats.

6. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DES ATHLÈTES

Pour pouvoir être pris en considération pour la nomination au PHP 2021-2022, un athlète **doit**, au moment de sa nomination, remplir les critères d'éligibilité suivantes :

- a) Être membre en règle de son association provinciale de boxe et de Boxe Canada au moment de la sélection et conserver ce statut jusqu'à la fin de la saison. Sauf autorisation contraire, les athlètes doivent avoir payé à l'avance et par écrit toutes les factures impayées à Boxe Canada à la date de leur nomination;
- b) Être né entre le 31 décembre 1980 et le 1er janvier 2002;
- c) Doit être un citoyen canadien au moment de la sélection;
- d) Avoir lu, signé et retourné l'accord de l'athlète de Boxe Canada à la date prévue. Une des conditions de cet accord est que les athlètes acceptent de participer et de satisfaire à toutes les exigences de compétition, d'entraînement et de participation déterminées par le DHP. Aucune nomination ne sera traitée sans que l'accord de l'athlète signé ne soit déposé auprès de Boxe Canada;
- e) Avoir participé au camp d'entraînement de sélection applicable de Boxe Canada, sauf si le DHP en a décidé autrement;
- f) Répondre aux exigences de l'Association internationale de boxe amateur (AIBA) pour être admissible à représenter le Canada dans le cadre de grands événements internationaux.

Un athlète qui ne remplit pas les critères d'éligibilité énoncés ci-dessus peut être pris en considération pour la nomination s'il remplit les conditions des dispositions relatives aux circonstances atténuantes énoncées ci-dessous à l'article 14.

7. EXIGENCES RELATIVES À PERFORMANCE DES ATHLÈTES

Pour être pris en considération pour une nomination au PHP 2021/2022, un athlète doit, au moment de sa nomination, satisfaire à l'une des exigences suivantes en matière de performance ou de sélection :



Exigence de performance pour l'élite :

1. Podium aux Jeux olympiques
2. Podium aux championnats du monde élite
3. Classement parmi les huit premiers aux Jeux olympiques*
4. Classement parmi les huit premiers aux championnats du monde élite*.
5. Podium aux Jeux panaméricains*.
6. Podium aux Jeux du Commonwealth*.
7. Classement parmi les quatre premiers aux Championnats canadiens élite

*avec au moins une victoire

Condition de sélection pour l'élite :

1. L'équipe du cheminement olympique (Nominé le 11 mars, 2021)
2. Nomination discrétionnaire du directeur haute performance

Exigence de performance pour la jeunesse :

1. Podium aux championnats du monde jeunesse
2. Classement parmi les huit premiers aux championnats du monde jeunesse*.
3. Classement parmi les deux premiers aux Championnats canadiens jeunesse

*avec au moins une victoire

Condition de sélection pour la jeunesse :

1. L'Équipe du cheminement de développement jeunesse
2. Nomination discrétionnaire du directeur haute performance

8. PROCESSUS DE SÉLECTION

Tous les athlètes qui satisfont aux critères d'éligibilité et aux exigences de performance/sélection indiquées dans les sections 6 et 7, selon le cas, seront contactés par courriel le coordonnateur ou la coordonnatrice projets et programmes et seront invités à participer au camp de sélection du PHP en 2021. Pendant le camp de sélection du PHP, les athlètes seront évalués en fonction des paramètres du 'Profil Médaille d'Or et du 'Style Gagnant'. Ensuite, les athlètes seront classés dans l'équipe nationale en fonction des exigences des paramètres du 'Profil Médaille d'Or' et du 'Style Gagnant' énoncées ci-dessous à la section 9.

Quand ils remplissent les cartes de pointage des paramètres du 'Profil Médaille d'Or' et du 'Style Gagnant' des athlètes (voir l'annexe 2 ou le site Web de Boxe Canada dans la section « Documents ») aux fins de la catégorisation de l'équipe nationale, le DHP et les entraîneurs du Centre national de haute performance se référeront à divers outils et documents d'évaluation de Boxe Canada transmis par les athlètes à Boxe Canada (par exemple, plan d'entraînement annuel, vidéo et tableau d'évaluation de l'entraînement mensuel) comme critères.



Après le stage de sélection du PHP, seuls les athlètes qui satisfont aux paramètres du 'Profil Médaille d'Or' et du 'Style Gagnant' énoncées à l'article 9 se verront offrir une place au sein du PHP.

9. CATÉGORISATION DES ÉQUIPES NATIONALES

La sélection de l'équipe nationale sera basée sur les critères suivants et sur la carte de pointage du 'Profil Médaille d'Or' et du 'Style Gagnant' :

1) Groupe Cheminement vers le podium

Il s'agit d'athlètes qui répondent aux paramètres du 'Profil Médaille d'Or' et du 'Style Gagnant' de Boxe Canada, et qui affichent les comportements et les résultats de compétition requis pour faire partie de l'élite mondiale.

Notre but pour ces athlètes :

- Promouvoir les compétences de base conformément aux paramètres du 'Profil Médaille d'Or', du 'Style Gagnant' et le développement à long terme de l'athlète (DLTA) de Boxe Canada
- Perfectionner les compétences et aptitudes spécifiques au sport nécessaires pour être un boxeur de classe mondiale conformément aux paramètres du 'Profil Médaille d'Or', du 'Style Gagnant' et le DLTA de Boxe Canada
- Ajuster le volume et l'intensité d'entraînement au niveau requis d'un boxeur de classe mondiale
- Maintenir la spécialisation de l'entraînement et l'accent sur l'amélioration de la performance

Engagement des athlètes :

- Pleine participation aux activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement
- Pleine participation au programme du Centre national de haute performance
- Minimum de deux (2) séances de préparation physique par semaine
- Adhésion à toutes les dispositions de l'accord de l'athlète

Exigences liées au 'Profil Médaille d'Or' :

- Exigence obligatoire au moment de la nomination :
 - Taux de victoire d'au moins 65 % aux compétitions internationales
 - Minimum de quatre (4) résultats verts et zéro (0) résultat rouge sur le plan technique
 - Minimum de trois (3) résultats verts et zéro (0) résultat rouge sur le plan tactique
 - Atteinte de la valeur cible aux tests physiques annuels
- Exigence à maintenir tout au long de l'année :
 - Contrôle du poids hebdomadaire de 5 % par rapport à la catégorie de poids
 - Maintien d'un mode de vie propice à la haute performance
 - Maintien de dispositions mentales et psychologiques propices à la haute performance
 - Taux de réussite hebdomadaire d'au moins 90 % au programme de suivi Hexfit



Engagement et soutien de Boxe Canada :

- Plan d'entraînement à temps plein, séances d'entraînement supervisé, entraîneur et personnel technique aux compétitions
- Suivi des données d'entraînement et médicales, soutien pour les blessures, les maladies et le bien-être
- Financement pour les entraînements et les compétitions en fonction du niveau de l'athlète et des ressources disponibles à Boxe Canada

Camp d'entraînement et possibilités de compétition :

- Minimum de deux (2) camps d'entraînement international avec la nation olympique
- Minimum de trois (3) épreuves internationales

2) Groupe Cheminement étoile montante

Il s'agit d'athlètes de moins de 23 ans qui sont en voie de répondre aux paramètres du 'Profil Médaille d'Or' et du 'Style Gagnant' de Boxe Canada, et qui affichent les comportements et les résultats de compétition requis pour faire partie de l'élite internationale et, à terme, de l'élite mondiale.

Notre but pour ces athlètes :

- Mettre l'accent sur une approche globale de l'apprentissage centrée sur les besoins et le développement de l'athlète
- Promouvoir les compétences de base conformément aux paramètres du 'Profil Médaille d'Or', du 'Style Gagnant' et le DLTA de Boxe Canada
- Optimiser les habiletés requises d'un boxeur de classe mondiale conformément aux paramètres du 'Profil Médaille d'Or', du 'Style Gagnant' et le DLTA de Boxe Canada
- Augmenter le volume et l'intensité d'entraînement au niveau requis d'un boxeur de classe mondiale
- Mettre l'accent sur la spécialisation et l'amélioration de la performance

Engagement des athlètes :

- Pleine participation aux activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement
- Pleine participation au programme du Centre national de haute performance
- Minimum de deux (2) séances de préparation physique par semaine
- Adhésion à toutes les dispositions de l'accord de l'athlète

Exigences relatives au 'Profil Médaille d'Or' :

- Exigence obligatoire au moment de la nomination :
 - Taux de victoire d'au moins 60 % aux compétitions internationales



BOXE CANADA

POLITIQUE DE NOMINATION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE 2021-2022

- Minimum de trois (3) résultats verts et zéro (0) résultat rouge sur le plan technique
- Minimum de deux (2) résultats verts et zéro (0) résultat rouge sur le plan tactique
- Atteindre la valeur cible des tests physiques annuels
- Exigence à maintenir tout au long de l'année :
 - Contrôle du poids hebdomadaire de 5 % par rapport à la catégorie de poids
 - Maintien d'un mode de vie propice à la haute performance
 - Maintien de dispositions mentales et psychologiques propices à la haute performance
 - Taux de réussite hebdomadaire d'au moins 90 % au programme de suivi Hexfit

Engagement et soutien de Boxe Canada :

- Plan d'entraînement à temps plein, séances d'entraînement supervisé, entraîneur et personnel technique aux compétitions
- Suivi des données d'entraînement et médicales, soutien pour les blessures, les maladies et le bien-être
- Financement pour les entraînements et les compétitions en fonction du niveau de l'athlète et des ressources disponibles à Boxe Canada

Camp d'entraînement et possibilités de compétition :

- Minimum d'un (1) camp d'entraînement international avec la nation olympique
- Minimum d'un (1) camp d'entraînement national au Centre national de haute performance de Boxe Canada
- Minimum de deux (2) épreuves internationales

3) Groupe Cheminement national

Il s'agit d'athlètes qui sont en voie de répondre aux paramètres du 'Profil Médaille d'Or' et du 'Style Gagnant' de Boxe Canada, et qui ne présentent pas encore les comportements et les résultats de compétition requis pour faire partie de l'élite internationale.

Notre but pour ces athlètes :

- Établir une approche d'apprentissage globale axée sur les besoins et le développement de l'athlète
- Promouvoir les compétences de base conformément aux paramètres du 'Profil Médaille d'Or', du 'Style Gagnant' et le DLTA de Boxe Canada
- Développer les habiletés requises d'un boxeur de classe mondiale conformément aux paramètres du 'Profil Médaille d'Or', du 'Style Gagnant' et le DLTA de Boxe Canada
- Faire progresser le volume et l'intensité d'entraînement au niveau requis d'un boxeur de classe mondiale



**POLITIQUE DE NOMINATION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE
PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE 2021-2022**

- Consolider les forces
- Réduire les faiblesses

Engagement des athlètes :

- Pleine participation aux activités de Boxe Canada, y compris les compétitions et les camps d'entraînement
- Pleine participation au programme du Centre national de haute performance
- Minimum d'une (1) séance de préparation physique par semaine
- Adhésion à toutes les dispositions de l'accord de l'athlète

Exigences relatives au 'Profil Médaille d'Or' :

- Exigence obligatoire au moment de la nomination - 1^{ère} et 2^e année du programme Haute Performance :
 - Maximum de trois (3) résultats rouges sur le plan technique
 - Maximum de deux (2) résultats rouges sur le plan tactique
 - Atteinte de la valeur cible aux tests physiques annuels
- Exigence obligatoire au moment de la nomination - 3^e année du programme Haute Performance :
 - Maximum d'un (1) résultat rouge sur le plan technique
 - Maximum d'un (1) résultat rouge sur le plan tactique
 - Atteinte de la valeur cible aux tests physiques annuels
- Exigence obligatoire au moment de la nomination – 4^e année et plus dans le programme Haute Performance :
 - Taux de victoire d'au moins 40 % aux compétitions internationales
 - Minimum de trois (3) résultats jaune et zéro (0) résultat rouge sur le plan technique
 - Minimum de deux (2) résultats jaune et zéro (0) résultat rouge sur le plan tactique
 - Atteinte de la valeur cible aux tests physiques annuels
- Exigence à maintenir tout au long de l'année :
 - Contrôle du poids hebdomadaire de 5 % par rapport à la catégorie de poids
 - Maintien d'un mode de vie propice à la haute performance
 - Maintien de dispositions mentales et psychologiques propices à la haute performance
 - Taux de réussite hebdomadaire d'au moins 90 % au programme de suivi Hexfit

Engagement et soutien de Boxe Canada :

- Plan d'entraînement à temps plein, séances d'entraînement supervisé, entraîneur et personnel



**POLITIQUE DE NOMINATION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE
PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE 2021-2022**

technique aux compétitions

- Suivi des données d'entraînement et médicales, soutien pour les blessures, les maladies et le bien-être
- Financement pour les entraînements et les compétitions en fonction du niveau de l'athlète et des ressources disponibles à Boxe Canada

Camp d'entraînement et possibilités de compétition :

- Minimum d'un (1) camp d'entraînement national au Centre national de haute performance de Boxe Canada
- Minimum d'une (1) épreuve internationale

10. NOMINATION DISCRÉTIONNAIRE DU DIRECTEUR HAUTE PERFORMANCE

Le directeur haute performance peut, pendant l'année de nomination, nommer à sa discrétion un athlète qu'il estime capable de répondre aux paramètres du 'Profil Médaille d'Or' et du 'Style Gagnant'.

Pour sa nomination discrétionnaire, il utilisera la grille de pointage de Boxe Canada (voir l'annexe 1).

11. COMMUNICATION

1. Chaque athlète dont la candidature sera prise en considération doit s'assurer que ses coordonnées complètes ont été fournies à Boxe Canada. Ces informations seront utilisées pour suivre les progrès des athlètes, afin de pouvoir communiquer des informations importantes concernant la nomination et l'administration.
2. Au début de la saison, le DHP rencontrera les athlètes sélectionnés et non sélectionnés afin de discuter de leurs objectifs et de leurs performances pour la saison.
3. Une fois que l'athlète a rencontré le DHP, il est de sa responsabilité ultime de communiquer avec le DHP quant à la progression de son programme d'entraînement et de compétition en relation avec son objectif et ses buts de performance établis au préalable.
4. Tout athlète sélectionné sur l'équipe nationale devra fournir un plan d'entraînement annuel (PEA) détaillant sa préparation pour chaque compétition. Ce plan comprend toutes les séances d'entraînement quotidiennes, les autres types d'entraînement, comme la musculation et la préparation mentale, les tests de performance, les examens médicaux, les tournois, les camps d'entraînement et les périodes d'entraînement pouvant se tenir au Canada ou à l'étranger.

12. PRIORITÉS DE FINANCEMENT

Un ordre de priorité de financement a été établi en raison de la quantité limitée de fonds disponibles. Ainsi, Boxe Canada financera la participation aux épreuves citées à l'article précédent (grands Jeux, championnats du monde et épreuves de développement) dans l'ordre suivant :

1. Jeux olympiques
2. Championnats du monde élite
3. Championnats du monde jeunesse



4. Jeux panaméricains
5. Jeux du Commonwealth
6. Épreuves de développement internationales

13. CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Tous les athlètes sélectionnés au PHP devront payer des frais de programme. Les frais du PHP seront de 6 000\$. Ce montant couvrira tous les frais de nourriture, d'hébergement, d'administration et d'entraînement liés au programme. Il ne couvre pas les épreuves et activités suivantes de Boxe Canada, qui seront autofinancées par les athlètes : 1) les camps d'évaluation 2) l'épreuve de qualification canadienne 3) les Championnats canadiens.

En matière de financement, la priorité est accordée aux athlètes des catégories de poids olympiques. Il se peut donc que les catégories de poids ne reçoivent pas toutes le même financement de Boxe Canada. Tout financement supplémentaire est accordé en fonction de la performance et à la discrétion du directeur haute performance. Tout financement accordé par Boxe Canada à un athlète pour un camp d'entraînement ou une compétition est spécifique à ce camp ou à cette compétition.

Le paiement des frais du PHP se fera en un maximum de deux versements, dont un (1) premier versement obligatoire de 3000 \$ au moment de la sélection. Le second versement de 3000 \$ doit être effectué dans les trois mois suivant le premier paiement.

Les paiements peuvent être effectués par Visa, Mastercard, American Express, chèque, mandat bancaire et virement bancaire par courriel.

14. CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES

Dans le cadre de l'examen des performances et des résultats des membres actuels de l'équipe nationale dans le cadre de compétitions, épreuves de sélection, camps d'entraînement et autres activités où leur présence est requise aux termes de la présente politique, le directeur haute performance peut, à sa discrétion, tenir compte de circonstances atténuantes conformément à la présente politique.

1. Aux fins de la présente politique, les circonstances atténuantes désignent une incapacité de participer à une compétition, d'assister à un camp d'entraînement ou de performer à un niveau optimal pour un ou plusieurs des motifs suivants
 - a) blessure ou maladie (documentée dans le cadre de l'incident et faisant l'objet d'un avis médical certifié).
 - b) conflit d'horaire
2. Les membres actuels du PHP qui ne peuvent pas participer à un Championnat canadien ou à d'autres compétitions exigées en vertu de la présente politique doivent informer le DHP des circonstances atténuantes par écrit de ce fait et des raisons de cette situation, en donnant un préavis aussi long que possible (idéalement vingt et un (21) jours) avant le début du Championnat canadien ou des compétitions pour lesquelles la sélection peut être envisagée en vertu de la présente politique.
3. En cas de blessure ou de maladie, les membres actuels de l'équipe nationale doivent remettre une attestation médicale au directeur haute performance ou passer un examen médical sous la supervision d'un professionnel de la santé désigné par Boxe Canada et remettre l'avis ou le rapport de ce dernier au directeur haute performance. À défaut, le directeur haute performance ne considérera pas la blessure ou la maladie comme une circonstance atténuante.



4. La détermination d'une circonstance atténuante sera faite au cas par cas. Cette détermination sera faite par le DHP et sera documentée en conséquence.

15. L'ATTRIBUTION DE POSSIBILITÉS DE COMPÉTITIONS

1. La sélection au PHP ne permet pas automatiquement à un athlète de participer aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, au Championnat du monde ou aux Jeux olympiques.
2. La sélection des athlètes pour la participation aux Jeux du Commonwealth, aux Jeux panaméricains, aux championnats du monde et aux Jeux olympiques se fait selon des protocoles de sélection distincts, qui sont disponibles sur le site Web de Boxe Canada (www.boxecanada.org).
3. Boxe Canada peut décider à tout moment, à sa discrétion, de ne pas sélectionner ou inscrire une équipe, ou de modifier la taille de l'équipe dans un ou plusieurs des événements spécifiés dans le calendrier saisonnier. Les athlètes seront informés dès que possible si Boxe Canada décide de ne pas sélectionner une équipe en vertu de cette clause.
4. Participation aux compétitions ou aux camps d'entraînement identifiés par le PHP. Sauf autorisation écrite préalable du directeur haute performance, la non-participation à une compétition ou à un camp d'entraînement désigné pour toute raison autre qu'une blessure, une maladie ou une grossesse confirmée par un médecin approuvé par Boxe Canada sera considérée comme une activité manquée dans le cadre du PHP.

16. MODIFICATIONS APPORTÉES À CE DOCUMENT

1. Boxe Canada se réserve le droit d'apporter au présent document les modifications qui, à sa discrétion, sont nécessaires pour assurer la nomination du meilleur athlète possible au PHP 2021/22. Toute modification apportée au présent document sera communiquée directement à tous les membres du PHP et publiée sur le site Web de Boxe Canada (www.boxecanada.org).

17. PROCÉDURE D'APPEL

1. Les appels des décisions de Boxe Canada ne peuvent être faits qu'en conformité à la politique d'appel de Boxe Canada, qui est disponible sur le site Web de Boxe Canada (www.boxecanada.org).
2. Les athlètes ne sont autorisés à faire appel que dans les cas où ils sont directement concernés par une décision. Ainsi, tout athlète qui n'a pas été pris en compte pour la nomination dans la catégorisation de l'équipe nationale n'aura pas le droit de faire appel d'une décision de nomination.

18. LANGUE

1. En cas de différence d'interprétation entre les versions française et anglaise de ce document, la version anglaise prévaut.

**ANNEXE 1**

Les athlètes admissibles à la nomination discrétionnaire du directeur haute performance seront évaluées par celui-ci selon le barème et la grille de pointage ci-dessous :

Barème :

Note	Évaluation
0	Inacceptable ou inexistant
5	Calibre moyen; ce qu'on attend d'une athlète de l'équipe nationale
10	Calibre mondial; un modèle à suivre

Grille de pointage :

HABILETÉS DE BOXE (70 %)	NOTE (0-10)	
Performances aux épreuves nationales et internationales faisant partie du PHP		
Aptitude technique		
Aptitude tactique		
Chances de podium aux Jeux olympiques pendant le cycle quadriennal en cours		
Chances de podium aux Jeux olympiques au prochain cycle quadriennal		
Chances de podium aux championnats du monde pendant le cycle quadriennal en cours		
Progression globale depuis 12 mois		
Note totale	/70	/70 %
ATTITUDE (30 %)	NOTE (0-10)	
Influence positive sur le climat de l'équipe		
Communication des plans et des données d'entraînement à Boxe Canada		
Communication avec Boxe Canada		
Participation à l'épreuve de Boxe Canada et résultats obtenus		
Prise en charge de sa personne et de ses résultats		
Progression de l'attitude depuis 12 mois		
Respect des politiques et des normes de Boxe Canada		
Note totale	/70	/30 %
TOTAL (100 %)		

Si le directeur haute performance est incapable d'évaluer un aspect, celui-ci n'est pas noté et est exclu du calcul de la note moyenne. Dans son évaluation, le directeur haute performance tient compte du 'Profil Médaille d'Or' de Boxe Canada et des documents transmis par l'athlète à Boxe Canada (ex. : plan d'entraînement annuel, vidéo et évaluation mensuelle de l'entraînement).

